

*Lois sur les prêts*

J'espère qu'une fois que cette mesure législative aura pris force de loi nous aurons l'occasion de vérifier si les modifications qui y sont contenues auront encouragé les jeunes à se lancer dans l'agriculture. Quant à moi, je ne dissimule pas mon pessimisme à ce sujet. Je doute que l'on constate ce genre de changement.

La plupart d'entre nous, je crois, souhaitent qu'on adopte rapidement ce bill. Il importe de signaler que nous sommes ici aujourd'hui et que cette mesure peut être débattue et adoptée parce que la Chambre a décidé de siéger cette semaine au lieu de prendre congé. Nous ferons tout en notre pouvoir pour faire adopter ce bill qui sera profitable pour la petite entreprise, les agriculteurs et les pêcheurs. Je pense aussi que l'adoption en sera plus rapide grâce au bon sens de la Chambre qui a accepté la recommandation du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et l'a étudiée en comité plénier plutôt que de le renvoyer au comité permanent, déjà surchargé.

J'espère que l'amendement présenté par le parti néo-démocrate ne retardera pas indûment l'adoption du bill. Je tiens à signaler que le ministre, en répondant l'autre jour à des questions et observations des députés de ce côté-ci de la Chambre, a dit que les amendements—et je pense reprendre fidèlement ses mots—sont le fruit d'une vaste révision de l'efficacité des programmes. Je n'ai pas encore eu le temps d'étudier le bill déposé aujourd'hui relativement à l'agriculture. Il faudra voir, maintenant qu'on a fini par déposer une partie de cet ensemble de mesures, s'il y a quelque rapport entre cette vaste révision et l'efficacité des programmes à l'intention des petites entreprises, des pêcheurs et des agriculteurs du Canada. Il est évident, d'après les données dont nous disposons, que si nous voulons une révision vraiment profonde de ces programmes, il faudra un ensemble de changements beaucoup plus considérable que ceux du bill C-14.

Je sais que la Chambre étudiera bientôt le bill établissant la Banque fédérale de développement. Je sais que le ministre a dit dans le débat l'autre jour que le rapport entre la mesure que nous étudions actuellement et celle visant à amputer l'actuelle Banque d'expansion industrielle sera très clair quand nous serons saisis de cette question. Le ministre vit constamment d'espoir. Je présume qu'il veut maintenant que nous adoptions la même attitude au sujet de l'efficacité et de la profondeur de toute étude des répercussions de cette mesure sur ceux qui doivent s'en accommoder et dont la vie et l'avenir sont affectés par l'étude qu'il a entreprise.

● (1630)

Il est évident, d'après les modifications prévues par le bill C-14, qu'il n'existe pas de grand programme coordonné en vue d'aider les cultivateurs, les pêcheurs et les petits hommes d'affaires du Canada. On a déjà fait remarquer que les petites et moyennes entreprises au Canada employaient 60 p. 100 des travailleurs. En dépit de cela, on les oublie à toutes fins pratiques dans l'élaboration des politiques. Comme l'a signalé il y a quelques instants mon collègue, le député d'Ottawa-Ouest, si nous voulons aider tout particulièrement les petits hommes d'affaires, nous devrions regrouper l'éventail des programmes, en créer de nouveaux et les consolider pour que les petites entreprises bénéficient vraiment du même degré d'attention que celui que le gouvernement actuel et d'autres ont accordé aux grandes entreprises.

Tous les députés qui ont été actifs dans leurs circonscriptions savent que ce qu'on leur demande le plus souvent, c'est d'aider un pauvre homme d'affaires à se retrou-

ver dans le fouillis de programmes gouvernementaux qu'on lui offre quand il cherche à se lancer en affaires ou à agrandir son entreprise. Les députés ou les petits hommes d'affaires ne disposent vraiment d'aucune aide dans ce domaine. Le gouvernement devrait tout au moins envisager un plan de regroupement cohérent de tous les programmes qui concernent les petites entreprises et les petits commerçants au Canada. Il importe de se rappeler que le petit exploitant, le petit commerçant, homme ou femme, sont les principales victimes de l'inflation actuelle. Les sociétés ont divers moyens de défense. Elles peuvent refiler à leur clientèle le coût de l'inflation ou se rattraper d'autres façons. Neuf fois sur dix, le petit homme d'affaires ne le peut pas.

Les exploitants de petites entreprises sont les victimes de la réglementation excessive des gouvernements. Ils doivent littéralement passer des heures chaque semaine à remplir des formules et rédiger des rapports. Cela leur rend les choses encore plus difficiles. Je signale à la Chambre que cette exigence leur nuit de deux façons. D'abord, à cause du temps qu'ils doivent consacrer à remplir des formules et fournir des renseignements au gouvernement. Deuxièmement, ils sont pénalisés outre mesure, car ils ne peuvent se payer des experts pour découvrir les échappatoires, la façon de tourner les divers règlements qui les touchent, et pour découvrir comment certaines mesures législatives peuvent avoir des conséquences favorables ou défavorables sur l'avenir de leur entreprise. Ils ne sont pas uniquement les victimes de l'inflation, bien sûr, mais aussi les victimes de l'expansion de la bureaucratie gouvernementale. Peut-être devons-nous résigner à l'expansion de la bureaucratie gouvernementale mais nous devrions quand même tenir compte des hommes d'affaires qui représentent 60 p. 100 des employeurs du Canada et qui sont les principales victimes de cette bureaucratie.

Je n'ai pas les chiffres sous la main. Je n'ai pas les moyens de les réunir à titre de député. Toutefois, étant donné que les petites entreprises fournissent 60 p. 100 des emplois au Canada, il serait intéressant de comparer l'aide que le gouvernement leur accorde et celle qu'il accorde aux 40 p. 100 d'employeurs restant, notamment les grosses entreprises et les grosses sociétés du pays. Lorsqu'on essaie de voir si les petits exploitants sont défavorisés, il faut tenir compte de l'aptitude beaucoup plus grande des grandes sociétés établies, et surtout des filiales de sociétés multinationales, à utiliser les programmes existants et à profiter de leur aptitude à trouver un moyen de contourner des règlements pouvant restreindre les activités des petits exploitants ou de trouver des échappatoires qui existent inévitablement dans la loi.

Une question précise m'inquiète beaucoup. Lorsque le ministre a parlé l'autre jour, il a dit qu'il n'était pas prêt à prendre des mesures visant à s'assurer que ce programme de prêts fonctionne pour les petits commerçants. Il s'est contenté de faire une réponse incroyable au représentant de Carleton-Charlotte (M. McCain). Le député a dit qu'il était vraiment à craindre que les banques refusent de recommander les prêts offerts par ce programme aux sociétés ou aux particuliers, petits commerçants, agriculteurs ou pêcheurs, qui pourraient devenir emprunteurs de la banque en payant un taux d'intérêt plus élevé. Le ministre était rempli d'indignation, mais il n'a pas beaucoup aidé. Il a dit que les victimes devaient évidemment avoir recours à leurs députés. Le ministre acquiesce de la tête. Voilà la portée de sa politique. Voilà la portée de son engagement à s'assurer que ce programme ne fait pas